



ECLAIRAGE PUBLIC :

Demande d'instruction d'un projet de travaux

Ce document est destiné aux communes adhérant à la compétence Eclairage Public. Il a pour objet de signaler à ENERGIE Eure-et-Loir tout projet de travaux que la commune envisage de faire réaliser (à l'exception de ceux à exécuter en urgence pour cause de sécurité).

Certaines opérations pouvant nécessiter des études particulières, l'attention des collectivités est appelée sur l'importance d'anticiper suffisamment l'envoi de leur demande. Un délai de 3 mois peut dans certains cas s'avérer nécessaire avant de pouvoir procéder au lancement des travaux.

Bien entendu, les services d'ENERGIE Eure-et-Loir se tiennent à votre écoute pour répondre à vos interrogations.

Aussi, n'hésitez pas à contacter notre Pôle Eclairage Public :

Tél : 02 37 84 14 47 / courriel : eclairage-public@energie28.fr

COLLECTIVITE CONCERNEE :

Affaire suivie par : M. / Mme Fonction :

Tél : Fax :

Courriel :

LOCALISATION ET TYPE DE TRAVAUX :

Commune :

Rue, hameau, lieu-dit :

.....

Linéaire approximatif du projet : mètres

- création d'un nouveau réseau ou extension du réseau existant,
- amélioration des performances énergétiques (suppression des sources à vapeur de mercure),
- rénovation d'installations : merci de préciser point(s) lumineux armoire(s) de commande
- enfouissement - dissimulation (dans ce cas le projet ne doit concerner aucun autre réseau aérien)
- remise en état suite à sinistre : installations accidentées, dégradées (voir *fiche procédure* en cas de dommages)
- autres travaux (à préciser) :

Numéros des points lumineux concernés (données présentes dans la base *Infogéo 28* - exemple : AA-01 à AA-23) :

.....
(ne pas renseigner en cas de projet de création ou d'extension)

Date de réalisation souhaitée : 1^{er} trimestre 20 2^o trimestre 20
 3^o trimestre 20 4^o trimestre 20

Le projet a-t-il fait l'objet d'une présentation en conseil municipal : oui non

Commentaires :

Signature du représentant
de la collectivité :

date :

La présente demande de travaux accompagnée d'un plan d'emprise doit être adressée à :